



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 12 septembre 2019

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour le Préavis n° 46/19 relatif au curage des
collecteurs de drainage des surfaces agricoles

		Séances					Emoluments		Signatures
		12.9							
Rapporteur :	Angélique Teixeira	X						<i>Teixeira</i>	
Membre :	François Divorne	X						<i>F Div</i>	

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

En préambule, la commission chargée de ce préavis, tient à relever un point afin de faciliter la bonne marche des commissions futures. Lors d'indisponibilité d'un membre de la commission, il est fort recommandé de s'excuser au plus vite pour que les autres membres et le bureau puissent se retourner afin de trouver une solution au plus vite pour traiter les préavis dans les meilleurs délais. Merci.

La Commission nommée pour le préavis s'est réunie le jeudi 12 septembre 2019 à la Maison des Saulnier en présence de Monsieur Nicolas Rochat, Municipal en charge du dossier. Nous le remercions pour sa disponibilité et les informations fournies.

Le réseau de collecteurs de drainage des eaux de la plaine agricole nécessite un entretien car une grande partie de celui-ci existe depuis le début des années 70 et il est même encore connecté par endroits avec d'anciens collecteurs datant de la 2^{ème} Guerre Mondiale.

Deux stations de relevage complètent ce réseau et compensent les pentes trop faibles ne permettant pas d'évacuer les eaux de drainage.

Cela fait très longtemps qu'un entretien par curage n'a pas été effectué dans la plaine. Ce curage permettra de maintenir une qualité d'évacuation des eaux suffisante à la bonne marche de l'agriculture. Des contrôles ont été fait par caméra et ont démontré qu'il devenait nécessaire d'entreprendre ces travaux.

Après plusieurs années d'entretien minimum, il est temps d'investir un montant raisonnable pour le maintien en état des ces infrastructures.

Le coût de ces travaux est de CHF 52'084.45 TTC et seront réalisés par l'entreprise Kunzli.

En conclusion, au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 46/2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif au curage des collecteurs de drainage des surfaces agricoles ;

Où le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs au curage des collecteurs de drainage des surfaces agricoles.

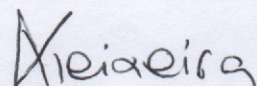
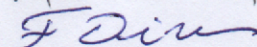
2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 52'084.55, TVA comprise.

3. De financer les travaux par la trésorerie courante.

4. D'amortir la valeur des travaux sur une durée de 5 ans.

Ont signé :

Angélique Teixeira

François Divorve